

Du bureau de Jessica L. McDonald

Présidente du Conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim



LE 3 OCTOBRE 2018

Bonjour,

Comme vous le savez, les négociations se poursuivent depuis le début de l'année dans le but de conclure des ententes avec l'unité urbaine et celle des FFRS. Le processus a été long et je comprends l'incertitude qu'il peut vous causer. Depuis quelques semaines, vous attendez qu'une nouvelle offre soit présentée pour tenter de conclure les pourparlers. Vous la trouverez ci-jointe. Je vous encourage à lire tous les éléments qu'elle contient. J'en décris quelques-uns ci-dessous.

La sécurité d'emploi, ainsi qu'un salaire, un régime de retraite et d'autres avantages équitables sont des éléments fondamentaux. Comme je l'ai indiqué auparavant, nous proposons pour tous les employés des augmentations de salaire de 1,5 % chaque année pendant quatre ans, et des avantages bonifiés, notamment pour les soins dentaires. Votre régime de retraite demeure solide et nous ne proposons aucun changement à cet égard, même pour les nouveaux employés. Il en va de même de vos droits aux congés annuels. Sur la question de la sécurité d'emploi, nous proposons d'assurer à tous les employés de l'unité urbaine la sécurité d'emploi dans un rayon de 40 km, en trouvant une meilleure approche pour gérer les postes vacants. Nous pouvons également confirmer que les FFRS bénéficieront eux aussi de la sécurité d'emploi, leur secteur de population équivalente étant dans un rayon de 75 km.

Je sais que plusieurs d'entre vous ressentent les effets de l'augmentation du nombre de colis dans le réseau. Cela cause du stress, affecte l'équilibre entre le travail et votre vie personnelle et soulève des questions de sécurité. J'ai apprécié les commentaires positifs d'un grand nombre d'entre vous quand nous avons changé notre approche sur les heures supplémentaires dans le cadre de l'article 15.08. J'espère que ce changement a réduit votre stress. Avec cette offre, nous comptons aller plus loin. À titre de mesure à court terme, nous nous engageons à procéder à une mise à jour annuelle des volumes pour chaque itinéraire ne faisant pas déjà partie du calendrier de réorganisation. Notre priorité, au moment d'améliorer les itinéraires, sera d'éviter de vous imposer un fardeau trop lourd. Nous allons également tenter de protéger votre niveau de revenu actuel dans toute la mesure du possible. Lorsque ce ne sera pas possible, nous allons garantir aux FFRS une protection salariale de trois mois dans le cadre d'une réorganisation d'itinéraire. Nous allons verser aux employés de l'unité urbaine une rémunération supplémentaire pour les volumes plus élevés jusqu'au moment où l'itinéraire sera rajusté ou réorganisé. Nous allons également travailler avec votre Syndicat afin d'améliorer son accès à l'information sur les réorganisations et de trouver de meilleures solutions de livraison à plus long terme.

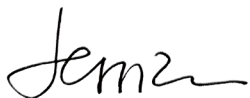
(suite)

Dans le but d'améliorer la disponibilité de la relève dans les périodes de pointe et de rendre les emplois temporaires plus intéressants, nous avons proposé une nouvelle approche pour donner aux employés temporaires un meilleur accès à des heures de travail prévisibles. Nous allons maintenir le ratio actuel de postes à temps plein dans le secteur de la Vente au détail et, du même coup, nous allons nous efforcer d'offrir davantage d'occasions de travail à temps plein dans tout le réseau. Nous nous engageons à créer 500 postes à temps plein au cours des trois prochaines années. Nous proposons également que les employés temporaires avancent dans l'échelle salariale sur la base de 1 000 heures travaillées par année.

La décision récente sur l'équité salariale entraîne une augmentation de 25 % de la paie des FFRS et l'harmonisation des avantages sociaux. Comme je l'ai déjà indiqué, ce jugement est important et nous travaillons avec diligence à le mettre en œuvre rapidement. Nous devons en faire plus pour veiller à ce que tous les employés soient véritablement perçus dans la même optique. J'ai parlé ci-dessus de sécurité d'emploi et de protection salariale, de même que d'accès à l'information sur les réorganisations d'itinéraires et du fait de travailler ensemble sur la conception de nouveaux itinéraires. De plus, un changement simple, mais qui s'impose depuis longtemps, sera effectué afin que les FFRS aient le droit de passer une commande à partir du même catalogue d'uniformes que les employés de l'unité urbaine, avec le même nombre de points.

J'espère que vous prendrez le temps de lire les documents ci-joints pour connaître tous les détails de cette offre. Pour terminer, je suis impatiente d'améliorer notre façon de travailler ensemble, de sorte qu'à l'avenir, les questions importantes ne devront pas toujours attendre la prochaine ronde de négociations collectives avant d'être réglées.

Merçi pour le travail que vous faites.



Jessica L. McDonald

Résumé de l'offre – STTP-Urbain

Augmentations salariales : Vous travaillez fort et le coût de la vie augmente chaque année. Nous proposons des augmentations de salaire de 1,5 % chaque année de la convention collective. L'augmentation de 2018 sera rétroactive au 1^{er} février 2018.

NOUVEAU – Meilleur salaire pour les employés temporaires après 1 000 heures : À compter du 1^{er} janvier 2019, nous proposons d'augmenter les salaires (jusqu'au prochain échelon salarial) de tous les employés temporaires qui atteignent 1 000 heures de travail au cours d'un exercice financier.

AJUSTÉ – Maintenir la couverture pour physiothérapie : Considérant le temps que vous passez debout ou à marcher, soulever des charges et transporter des articles et pour d'autres raisons, la physiothérapie peut vous aider à garder la forme. Nous proposons maintenant de conserver la couverture illimitée existante pour la physiothérapie pour les employés actifs, les personnes à charge et les retraités, mais vous devrez obtenir une ordonnance d'un médecin une fois que vos prestations de physiothérapie dépasseront 5 000 \$ par personne par année.

Davantage d'aide pour payer les soins dentaires : Nous mettrons à jour chaque année les niveaux de remboursement des soins dentaires.

Conserver votre régime de retraite tel quel, sans changement : Nous savons à quel point le régime de retraite de Postes Canada est important pour vous, votre famille et votre avenir. Je suis heureuse de vous confirmer qu'aucun changement n'est apporté à votre régime de retraite.

NOUVEAU – Congé annuel et de préretraite (nouveaux employés) : Il n'y aura aucun changement pour les futurs employés réguliers.

Confirmer et étendre la sécurité d'emploi : La sécurité d'emploi pour les employés de l'unité urbaine dans un rayon de 40 kilomètres ne change pas. Nous offrons également d'étendre la sécurité d'emploi à plus de 5 500 employés qui ont obtenu le statut d'employé régulier, mais pour y arriver, nous devons confirmer notre capacité d'adopter une meilleure approche pour gérer les postes vacants dans le groupe 2.

Heures supplémentaires pour formation : Lorsque vous suivez une formation, nous paierons les heures supplémentaires au-delà de 8 heures de travail.

NOUVEAU – Mises à jour des volumes pour tenir compte des charges de travail : L'augmentation du volume de colis rend beaucoup d'itinéraires trop exigeants, ce qui cause du stress. Lors de la mise à jour annuelle des volumes, nous vous verserons des indemnités et ajusterons les itinéraires, au besoin.

À l'avenir, bâtir des itinéraires plus prévisibles : À plus long terme, nous travaillerons avec votre Syndicat pour régler la question des charges de travail en trouvant un moyen de bâtir des itinéraires plus prévisibles – ce qui devrait entraîner un meilleur équilibre travail-vie personnelle.

Veiller à éviter le transport de charges excessives : Nous approuvons la bonne idée du Syndicat qui propose d'étudier conjointement la composition des articles que vous livrez (notamment leur taille et leur poids), de façon à ce que vous ne transportiez pas d'articles trop gros ni trop lourds.

Horaires et heures prévisibles pendant les périodes de pointe : Le temps des Fêtes est une période très achalandée. Nous établirons une main-d'œuvre de livraison temporaire dédiée avec horaires et heures de travail prévisibles de novembre à janvier. Les occasions d'effectuer des heures supplémentaires sur votre propre itinéraire ou ceux des autres seront maintenues.

Davantage d'emplois à temps plein : Nous convertirons des heures existantes en au moins 500 postes à temps plein sur trois années de la convention collective, donnant ainsi aux employés temporaires et à temps partiel la possibilité de devenir employés à temps plein.

Horaires flexibles dans le traitement du courrier : Certains de ces 500 postes à temps plein auront un horaire de travail flexible, tout comme celui des postes à temps partiel. Vous pourrez participer à la mise au choix des horaires, y compris les quarts de fin de semaine.

NOUVEAU – Conserver les postes à temps plein dans la vente au détail : Nous comptons conserver le ratio actuel de dotation à temps plein dans les bureaux de vente au détail.

Chaussures antidérapantes : Nous avons convenu avec votre Syndicat de promouvoir des chaussures ayant une meilleure adhérence.

Nous avons présenté à votre Syndicat ces propositions et d'autres encore sur des enjeux jugés importants de part et d'autre – la diversité, l'environnement, la violence familiale et l'étude d'une sélection de services financiers.

Résumé de l'offre – STTP-FFRS

Augmentations salariales : Grâce à la décision sur l'équité salariale, vous profitez d'une rémunération, d'avantages sociaux et de congés de valeur égale à ceux des facteurs urbains. La présente offre va plus loin en augmentant vos valeurs d'activités de 1,5 % de plus chaque année de la convention collective. L'augmentation de 2018 sera rétroactive au 1^{er} janvier 2018.

NOUVEAU – Protection salariale : La certitude et la stabilité sont importantes pour vous. C'est pourquoi nous garantirons que votre paie ne sera pas réduite pendant trois mois si une réorganisation a une incidence négative sur votre rémunération.

NOUVEAU – Sécurité d'emploi pour les titulaires d'itinéraires admissibles : Les titulaires d'itinéraires admissibles auront maintenant une sécurité d'emploi. Les employés excédentaires seront quand même payés et ils auront priorité pour les postes vacants dans un rayon de 75 kilomètres. Ensuite, s'il n'y a pas de poste vacant, ils seront admissibles aux postes vacants dans la province. Les dépenses de réinstallation correspondront désormais à celles des employés de l'unité urbaine.

NOUVEAU – Congé en raison d'une maladie ou d'une blessure : Nous offrirons désormais un congé non payé jusqu'à concurrence de cinq ans en raison d'une maladie ou d'une blessure.

Davantage d'aide pour le coût des soins dentaires : Nous mettrons à jour chaque année les niveaux de remboursement des soins dentaires et éliminerons la période d'attente de six mois liée à la couverture des nouveaux employés.

Conserver votre régime de retraite tel quel, sans changement : Nous savons à quel point le régime de retraite de Postes Canada est important pour vous, votre famille et votre avenir. Je suis heureuse de vous confirmer qu'aucun changement ne sera apporté à votre régime de retraite, sauf que le temps requis pour les envois à remettre en mains propres (ERMP) et les changements de serrures sera considéré comme du temps ouvrant droit à pension.

AJUSTÉ – Maintenir la couverture pour physiothérapie : Considérant le temps que vous passez debout ou à marcher et transporter des articles, et pour d'autres raisons, la physiothérapie peut vous aider à garder la forme. Nous proposons maintenant de conserver la couverture illimitée pour la physiothérapie pour les employés actifs, les personnes à charge et les retraités, mais vous devrez obtenir une ordonnance d'un médecin une fois que vos prestations de physiothérapie dépasseront 5 000 \$ par personne par année.

NOUVEAU – Uniformes et chaussures : Les FFRS admissibles pourront choisir et commander le même uniforme que celui des facteurs urbains. Puisque les indemnités de chaussures sont versées directement aux employés, nous allons également collaborer avec votre Syndicat pour promouvoir auprès des employés l'utilisation des chaussures antidérapantes offertes sur le marché.

NOUVEAU – Information sur les réorganisations : Nous fournirons à votre Syndicat l'accès à l'information sur les réorganisations.

Préavis et mise au choix lors des réorganisations : Nous fournirons à votre Syndicat une plus longue période d'avis grâce à un calendrier annuel de réorganisations et un préavis de 10 jours, si un changement est nécessaire. Nous simplifierons également la mise au choix après une réorganisation et offrirons aux employés davantage d'occasions de faire valoir leur droit d'ancienneté.

AJUSTÉ – Étude sur le contenu de travail : À titre de première étape pour la discussion d'un nouveau modèle de rémunération, nous travaillerons avec votre Syndicat à déterminer les charges de travail des FFRS.

AJUSTÉ – Solution pour l'indemnisation en période de pointe : Nous proposons une indemnité normalisée de livraison des colis de 2 \$ pour chaque arrêt à la porte ou à un réceptacle, un paiement pour chaque kilomètre parcouru et une indemnisation appropriée pour les dépenses d'utilisation d'un véhicule.

AJUSTÉ – Création de nouveaux postes d'ERP : Nous fournirons aux installations comptant au moins 12 itinéraires de FFRS des employés de relève permanents, ou ERP, pour couvrir les absences.

Nous avons présenté à votre Syndicat ces propositions et d'autres encore sur des enjeux jugés importants de part et d'autre – la diversité, l'environnement, la violence familiale et l'étude d'une sélection de services financiers.